

PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE

HORIZON 2025



**Union Nationale
du Sport Scolaire**



Cette nouvelle version du Plan Département de Développement du Sport Scolaire (PDDSS) est le fruit d'un long travail de concertation, de réflexion stratégique et de co-construction entre le territoire de la Seine-Saint-Denis et les différents acteurs de l'académie de Créteil impliqués dans l'éducation par le sport.

Il se veut être une déclinaison locale et concrète du [Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020-2024](#) et a été construit en complémentarité du Plan Académique de Développement du Sport Scolaire. Il a aussi pour ambition de contribuer à la réussite du [projet 2020-2024 de l'académie de Créteil](#) dont les deux objectifs principaux, l'autonomie et la mobilité, sont développés dans de nombreuses actions mises en œuvre par l'UNSS (les rencontres et les formations de jeunes officiels entre autres).

Le PDDSS 2016-2020 a montré sa réussite sur de nombreux points :

- Augmentation du nombre de licenciés (de 22800 à 25500) soit 19% des élèves scolarisés (contre 18% en 2016)
- Augmentation du pourcentage de licenciés certifiés jeunes officiels (de 10 à 18%) avec un doublement du nombre de lycéennes.
- Augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap inscrits à l'A.S. (de 53 à 200)
- Augmentation du nombre d'équipes engagées en sport partagé (de 0 à 10)
- Création d'un Plan d'Animation des Lycées (participation chaque année d'environ 50 lycées sur 70)
- Augmentation du nombre d'établissements inscrits sur des grands événements départementaux (de 139 à 147)
- Présence plus importante à la réunion de rentrée des secrétaires d'A.S. (de 85 à 95%)
- Amélioration de la communication : création d'un site internet départemental, développement de la page Facebook (de 600 à 1900 abonnés), du compte Twitter (de 250 à 600 abonnés) et du compte Instagram (création en 2019, 400 abonnés)

Le PDDSS 2021-2025 s'inscrit dans la continuité de ces réussites mais prend en compte des points de vigilance et des orientations nouvelles.

Ainsi, des marges de progression importantes demeurent au niveau des lycées concernant le nombre des licenciés (et de façon encore plus sensible pour les filles).

Les grands évènements départementaux et la charte des A.S. demeurent des points clés de ce plan tout comme la formation des jeunes arbitres et des jeunes juges mais ils évoluent. Il a été décidé de poursuivre la démarche inclusive engagée avec le projet « Handi : Cap' de faire du sport » et d'accentuer les actions au niveau du Plan d'Animation des Lycées. L'objectif est de diversifier les types d'activités, de rencontres (compétitives mais également promotionnelles/évènementielles et non compétitives), et de pouvoir ainsi répondre aux attentes de tous les élèves et de contribuer à leur santé et à leur éducation grâce à la pratique sportive.

Par ailleurs, le sport scolaire compte profiter de l'organisation sur le territoire de la Seine-Saint-Denis de la coupe du Monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour dynamiser encore davantage les actions et renforcer l'engagement des élèves.

Enfin, le rattachement des personnels de jeunesse et sports à l'Education nationale depuis le mois de janvier 2021 et la création du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) au sein des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale constituent une opportunité qui va permettre de renforcer les synergies.

Le PDDSS 2021-2025 va donner l'occasion à chaque collège et lycée de réactualiser le projet de son association sportive, premier maillon dans la dynamique du sport scolaire. Il doit pousser les professeurs d'EPS à investir, à innover pour que le projet de l'association prenne tout son sens et toute sa place dans leur établissement. Les chefs d'établissement/présidents des associations sportives ont la responsabilité de piloter cette partie du volet sportif du projet d'établissement et de permettre au conseil d'administration de débattre du projet et du bilan de l'A.S. afin qu'il joue son rôle dans la formation et l'éducation de tous les élèves.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous et sur le soutien du conseil départemental de l'UNSS pour faire vivre ce plan « Horizon 2025 », et formule des vœux de réussite pour le sport scolaire en Seine Saint-Denis.

Antoine CHALEIX

Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services

de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Président du conseil départemental UNSS de Seine-Saint-Denis

ORGANIGRAMME UNSS



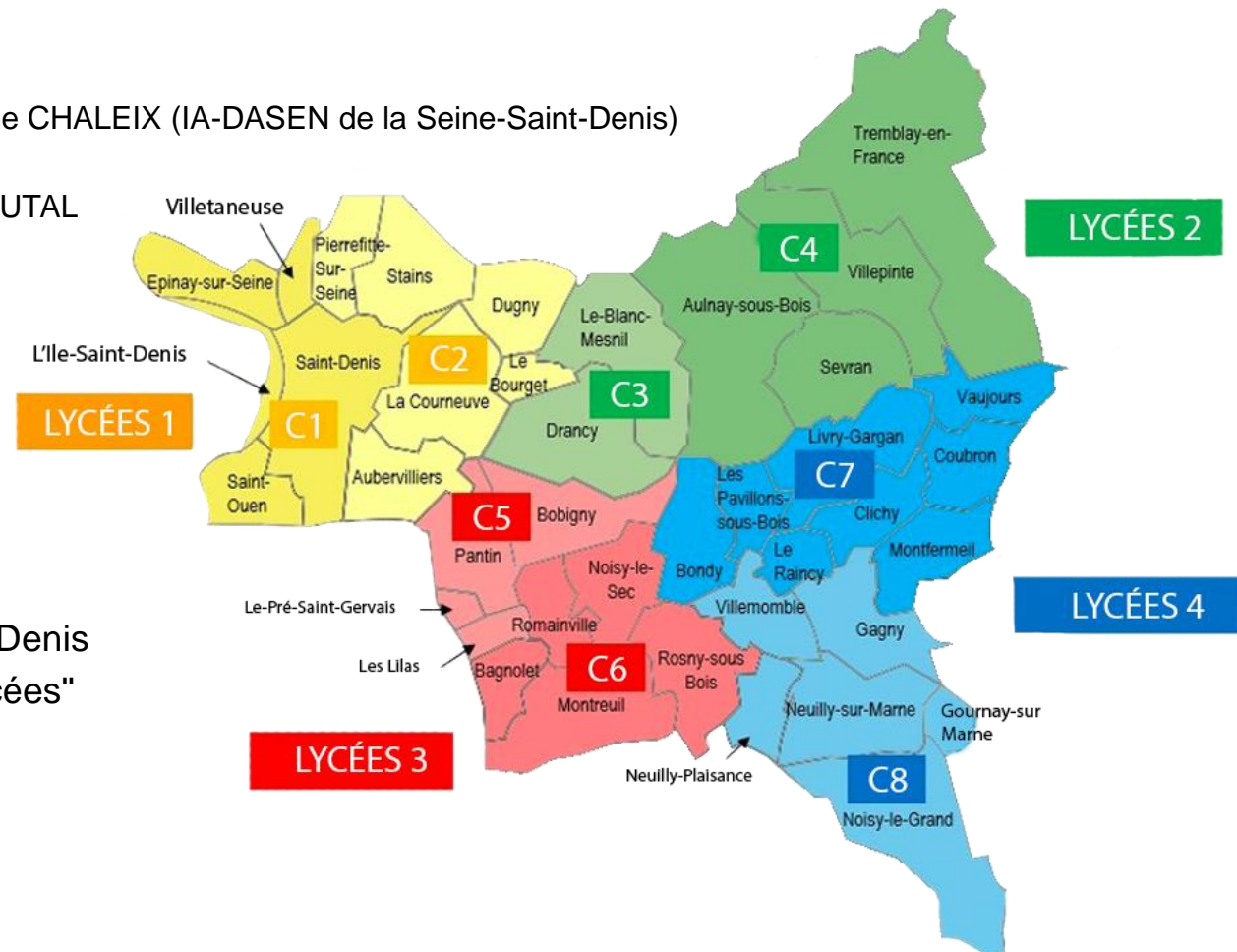
PRÉSIDENT DE L'UNSS : Monsieur Jean-Michel BLANQUER
(Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports)
Directrice nationale : Madame Nathalie COSTANTINI

SERVICE REGIONAL DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

Président du conseil régional UNSS : Monsieur Daniel AUVERLOT (Recteur de l'académie de Créteil)
Directeur régional : Monsieur Cédric SEVERE
Directrices régionales adjointes : Madame Marion TROUILLET et Madame Céline BUCHLI

SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Président du conseil départemental UNSS : Monsieur Antoine CHALEIX (IA-DASEN de la Seine-Saint-Denis)
Directeur départemental : Monsieur Jean-Philippe DAMIE
Directrice départementale adjointe : Madame Céline DELHAUTAL
Assistante administrative : Madame Amélie DAROUECHI



Le service départemental UNSS de Seine-Saint-Denis comporte 8 districts "Collèges" et 4 districts "Lycées"

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL UNSS DE SEINE-SAINT-DENIS

2020-2024

Fonction	Nom
IA-DASEN et Président du conseil départemental UNSS	M Antoine CHALEIX
IA-IPR EPS Chefs d'établissement	Mme Céline AUDRY M Christian GLOMERON - Lycée E. Delacroix Drancy M Madiop-Malick N'DIAYE - Lycée Professionnel M. Vionnet Bondy Mme Aurélie JOURNEE - Collège G. Politzer Bagnolet Mme Cécile LACROSSE – Collège D. Maar Saint-Denis
Médecin de Santé Scolaire	En attente de nomination
Représentant le conseil départemental de Seine St Denis	Mme Agnès MULLER - Chargée de projets Référente art sport et JOP 2024
Représentant le SDJES 93	Mme Clémence LACOUR – Cheffe du pôle sport du SDJES
Représentant le CDOS 93	M. Philippe STURM - Président
Représentants des syndicats	SNEP M. Boris LAURENT – Lycée L. Michel BOBIGNY SNEP M. Romain TROMPEAU – Collège E. Galois Epinay-Sur-Seine UNSA M. Antoine FONTENEAU– Collège Les Prunais Villiers-Sur-Marne
Représentants des AS (tous professeurs d'EPS)	M Aymeric LE PEZENNEC - Collège J. Jaurès Montfermeil M Guillaume COURTAUD - Lycée L. Michel Bobigny Mme Lucie PERINELLI - Collège Langevin Wallon Rosny-sous-Bois <u>Remplaçant(e)s</u> = Mme Aude GUERNALEC (collège J. Jaurès Montreuil), M Vincent DESJARDINS (collège P. Brossolette Bondy), Mme Sylvie RAMSPACHER (collège J. Jaurès Montreuil)
Représentant la FCPE 93 Représentant la PEEP 93	Alixé RIVIERE – Vice-présidente Anne-Sophie LAPOTRE - Présidente
Représentant des élèves	Assa TRAORE - Lycée Louise Michel d'Epinay-sur-Seine Tété DANKLOU – Lycée Voillaume Aulnay-sous-Bois <u>Remplaçant(e)s</u> = ?
Membres consultatifs	Mme Elisabeth FARINA-BERLIOZ : Inspectrice d'académie - DAASEN M Jean-Philippe DAMIE : Directeur départemental UNSS 93 Mme Céline DELHAUTAL : Directrice départementale adjointe UNSS 93 Mme Marion RELIER : Directrice régionale adjointe UNSS Créteil M Fabrice DEMAZEUX : Conseiller technique EPS 93

Le conseil départemental définit la politique départementale du sport scolaire dans le cadre des orientations régionales. Il émet des avis sur les projets et bilans financiers et d'activités. Le conseil départemental peut émettre des vœux et faire des propositions dans le domaine du sport scolaire. Il les transmet au directeur régional de l'UNSS.

Le conseil départemental est mis en place pour 4 années, les enseignants représentants les associations sportives sont élus, les représentants des élèves sont nommés parmi les membres du CAVL.

Le conseil départemental se réunit 2 fois par an.

Pour contacter les représentants des A.S. : elusdesas93@gmail.com

PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE 2021 - 2025

PARTAGEONS PLUS QUE DU SPORT

POUR LES ÉLÈVES ET PAR LES ÉLÈVES

DES ÉLÈVES, DES ENSEIGNANTS ET DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS

En moyenne
25 000 élèves

Plus de 200 Associations Sportives
présidées par plus de
200 chefs et cheffes d'établissement

Environ 1000
Professeurs d'EPS
Animateurs et Animatrices d'A.S.

12 coordonnateurs
et coordonnatrices
de district

des responsables d'activités
dans les districts

1 directeur départemental
1 directrice départementale
adjoite
1 assistante administrative
des délégués techniques



REUSSITES ET RENCONTRES : ÉLÉMENTS FONDATEURS AU CENTRE DE LA STRATÉGIE DE L'UNSS

4 ORIENTATIONS POUR DONNER UN CAP À L'UNSS, AVEC TOUS LES ACTEURS

ACCESSIBILITE

Pour un sport scolaire ambitieux,
durable et accessible à tous les
publics, sur tous les territoires,
ouvert sur le monde

INNOVATION

Pour un sport scolaire innovant,
répondant aux besoins et aux attentes
des élèves et à l'attribution des JOP
2024 à Paris à des fins de
développement et d'émancipation par la
pratique des APSA

RESPONSABILITE

Pour un sport scolaire éthique,
solidaire, démocratique, pour
favoriser l'engagement, le vivre
ensemble et les projets collectifs

EDUCATION

Pour un sport scolaire révélateur de
talents, au service de la réussite de
tous, porteur des valeurs de l'école et
de l'olympisme
au service de la mise en œuvre des
politiques publiques



LE PDDSS EN 22 ACTIONS

EDUCATION

Un positionnement affirmé au sein de l'Education nationale. Le sport comme outil d'éducation au service de la réussite de tous



ACCESSIBILITÉ

Un sport scolaire pour toutes et tous

Environ **60 activités** différentes proposées chaque année **par les A.S.**

28 activités organisées en compétition dès le niveau **départemental** (championnats et critériums)

Des formules de **rencontres adaptées en district** (au plus près des attentes et des besoins de chacun)

Organisation de **7 grands événements départementaux promotionnels** : Festival artistique, Festival des sports de combat, Raid Nature, Intégrathlon, Tournoi de Rugby, Jeux des collèges et Cross

Programme « **Handi cap' de faire du sport** » pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'A.S. (3 journées cap' +intégrathlon+des épreuves de sport partagé au cross et aux jeux des collèges)

Aide à la **prise en charge des transports** pour les rencontres départementales et de districts (remboursement des déplacements et mise à disposition mutualisée de cars pour les grands événements)

Favoriser la pratique de toutes les activités pour tous : mise en place de centres de **prêts de matériel sportif** (Laser run, Boccia, Kits test santé, VTT, etc...)



INNOVATION

Des formes nouvelles de pratiques adaptées aux attentes

Elargissement du **Plan d'Animation des Lycées** (passage de 6 à 12 journées promotionnelles dans l'année), ouvert aux élèves de 3^{ème} dans le cadre de la liaison collèges/lycées

Organisation d'un championnat départemental de **courses à obstacles**

Développement du **Laser Run** (prêt de matériel et organisation d'un championnat départemental)

Mutualisation de rencontres avec le comité de Paris de l'**UGSEL** (natation, laser run, courses à obstacles, judo, .etc...).

Suivi et accompagnement des **projets novateurs des A.S.**

Poursuite de la **communication de l'UNSS 93 sur internet** (sites internet UNSS 93 et DSDEN 93 + réseaux sociaux) : mise en lumière des projets novateurs des A.S., **valorisation** des réussites des élèves. Création d'une **application glide** pour smartphone pour consulter le calendrier des rencontres et retrouver les principaux documents utiles.

Favoriser les actions en lien avec les **JOP 2024** : SOP, JOP Organisation des Jeux des collèges au plus près du 23 juin date de la journée Olympique, lien avec la DAASOP et l'USEP

Multiplication des liens et conventions avec le **comité départemental olympique et sportif**, avec les **comités départementaux** des différentes disciplines et avec l'**USEP** (liaison CM2/6è). Réécriture de la convention Rugby scolaire à l'horizon de la coupe du monde 2023.

Actualisation de la **charte départementale des A.S.**



RESPONSABILITÉ

Vers une génération responsable, éthique, solidaire et démocratique

Formations et certifications **de jeunes arbitres et de jeunes juges** dans 21 activités

Valorisation des jeunes officiels par l'envoi d'un **diplôme** à tous ceux ayant été certifiés (et incitation des A.S. à organiser des cérémonies de remises)

Valorisation des réussites par l'organisation d'une **cérémonie** pour récompenser les élèves ayant été médaillés à un championnat de France UNSS ou ayant validé un niveau national de jeunes officiels (possibilité aussi de recevoir une lettre de félicitations ministérielle de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif)

Sélection et formation de **jeunes officiels** (arbitres, juges, organisateurs, reporters, secouristes) pour participer aux **championnats de France UNSS** organisés chaque année en Seine-Saint-Denis

Implication des élèves des sections sportives scolaires dans l'**organisation des jeux des collèges**. Implication des **jeunes organisateurs** et **jeunes reporters** lors des événements départementaux.

Réduction de l'impact de l'organisation des rencontres par rapport au **développement durable**



#AIRÉ

CHARTRE DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Une aide au pilotage de l'A.S. pour les enseignants d'EPS et les chefs d'établissement au service de la réussite du Plan Départemental de Développement du Sport Scolaire (un courrier est envoyé chaque année fin août à tous les chefs d'établissement pour les informer du bilan de la validation de la charte par leur A.S.)

PARTIE ADMINISTRATIVE / 4 pts

- 1/ Participation à la réunion de rentrée des secrétaires d'A.S. = **1 point**
- 2/ Participation à l'A.G. du district de tous les enseignants d'EPS = **1 point**
- 3/ Validation du Projet d'A.S. en conseil d'administration = **1 point**
Envoi avant le 31 décembre de l'attestation du chef d'établissement certifiant la validation du projet d'A.S. lors d'un conseil d'administration de l'établissement.
Le projet d'A.S. doit indiquer les objectifs recherchés, la présentation des stratégies et méthodes d'organisation proposées pour atteindre ces objectifs (avec en particulier les activités proposées).
- 4/ Validation sur internet de « la vie des A.S. » = **1 point**
À faire sur Opuss unss.org avant le 1er juillet



**VALIDATION DE LA CHARTE SI 12 PTS/12
(administratif + sportif)**



LES POINTS BONUS

- Nombre de rencontres/professeur d'EPS (en moyenne) : Entre 2 et 3,99 = **2 pts** / $\geq 4 = 4$ pts
- Féminisation = **1 point**
Si +10% des filles du lycée ou +25% des filles du collège sont licenciées à l'A.S. (pour le nombre de filles dans l'établissement, il est pris en compte ce qui a été déclaré sur opuss lors de l'affiliation de l'A.S.)
- Handicap et sport partagé = **1 point**
Si participation d'une équipe de sport partagé dans un championnat ou si participation à une journée « Cap' de faire du sport »
- Jeunes Coachs, Reporters, Organisateurs, Dirigeants, Secouristes = **1 point**
Si validation d'au moins 5 élèves
- Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 = **1 point**
Si participation de l'A.S. à la semaine Olympique et Paralympique ou à la journée Olympique (ou labellisation G2024)
- Journée Nationale du Sport Scolaire = **1 point**
Si organisation de la JNSS dans son établissement ou participation sur une rencontre organisée par l'UNSS

PARTIE SPORTIVE / 8 PTS

- 1/ Participation à au moins une rencontre dans chaque activité (Collèges)
Participation à au moins une rencontre dans au moins 50% des activités (Lycées)
= **2 points**
- 2/ Avoir participé à au moins une formation de jeunes arbitres/juges = **2 points**
(si validation d'au moins 5 élèves)
- 3/ Collèges : participation au cross du district *(si au moins 8 élèves classés)* = **2 points**
- 4/ Collèges : participation à au moins un grand événement départemental = **2 points**
Le festival des sports de combat, le festival artistique, l'intégrathlon, le raid nature, les interclasses de Rugby 6è/5è, les jeux des collèges, le cross départemental (présence d'au moins 8 élèves pour valider la participation ou pour le cross départemental : 2 équipes classées)
- 5/ Lycées : participation au Plan d'Animation des Lycées = **2 points si 1 participation et 4 points si 2 participations ou plus** *(présence d'au moins 8 élèves pour valider la participation)*
Le Plan d'Animation des Lycées comprend les grands événements départementaux indiqués au point 4 ainsi que les 4 journées organisées par les districts (Sports collectifs, Hip-Hop/Step, Zumba/Circuit Training, Golf Cup), La Lycéenne et les championnats départementaux de Laser Run et de courses à obstacles



LES 3 NIVEAUX DE VALIDATION

- Validation de la charte + 0 ou 1 point bonus = **Bronze**
- Validation de la charte + 2 ou 3 points bonus = **Argent**
- Validation de la charte + 4 à 9 points bonus = **Or**

SUBVENTIONS ET REMBOURSEMENTS

en lien avec la charte départementale des A.S.



PLAFOND DES CREDITS D'ANIMATION AUX DISTRICTS UNSS

33% suivant le nombre de licenciés en fin d'année scolaire

33% suivant le nombre total de journées de districts et d'établissements participants (*exemple : si 3 AS participent dans une journée=3*)

33% suivant le nombre de points de charte validés par toutes les A.S. du district

Versement en décembre après le retour des factures et bilans de l'année scolaire précédente (les crédits seront limités aux dépenses)

SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS AUX A.S. DES COLLEGES

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

50% suivant le nombre de licenciés en fin d'année scolaire

50% suivant le nombre de points validés dans la charte des A.S.

Versement en janvier de l'année suivante

REMBOURSEMENTS TRANSPORTS

Remboursement des frais de transport des rencontres départementales et de district par le service départemental UNSS 93 en décembre (demande à faire par l'intermédiaire du coordonnateur de district en fin d'année scolaire). Le pourcentage du remboursement dépendra de la trésorerie de l'UNSS 93 (entre 50 et 100%)

Remboursement partiel des frais de transport pour les rencontres académiques sur la base d'une indemnité correspondant à 0,08€/km aller/participant (pas de démarche à faire, le remboursement se fait automatiquement sur le compte de l'A.S. en novembre de l'année scolaire suivante)

REMBOURSEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE

Remboursement sur demande auprès du service départemental UNSS 93 de 50% du forfait hébergement/restauration et de 50% des frais de transport (l'UNSS 93 offre également des polos « championnat de France » aux équipes qualifiées, qu'il faut venir chercher à La Courneuve avant le championnat). La demande de remboursement est à faire dans les 15 jours après le championnat

Premier

axe :

MAÎTRISER ET PARTAGER LES SAVOIRS, CONDITION DE L'AUTONOMIE ET DE LA MOBILITÉ POUR TOUS



Priorité 1

□ Ouvrir l'accès à tous les apprentissages par les savoirs fondamentaux



Priorité 2

□ Faire progresser tous les élèves pour réduire les écarts

Objectif n°2 : Réduire les inégalités entre filles et garçons

Susciter l'ambition des filles :

Développer les pratiques sportives des filles. Mettre en avant les ambassadrices de l'UNSS 93 (athlètes de haut niveau ayant été élèves en Seine-Saint-Denis). Développer les rencontres entre équipes mixtes. Valoriser le pourcentage de filles licenciées dans la charte des A.S.

Sensibiliser la communauté éducative à la lutte contre les stéréotypes et déconstruire les représentations des élèves :

Inciter les A.S à faire des projets dans le cadre du prix Ethic'action (éthique et sport scolaire et label égalité F/G)

Objectif n°3 : Construire une école pleinement inclusive :

Développement du projet « Handi Cap' de Faire du sport » et du sport partagé

**Autonomie
et mobilité :**
une ambition
partagée

Deuxième

axe :

FÉDÉRER LES ACTEURS POUR CONSTRUIRE DES TRAJECTOIRES DE RÉUSSITE



Priorité 1

□ Dialoguer avec les familles pour une prise en compte globale des élèves



Priorité 2

□ Amener chaque élève à se projeter dans son avenir professionnel par des expériences concrètes

Objectif n°2 : Veiller ensemble à la santé et à la sécurité des élèves

Promouvoir la santé dans et par l'École :

Développer le projet « tous en forme » pour les élèves de l'A.S. (tests santé UNSS) et les actions autour du sport-santé et du bien être

Objectif n°3 : S'appuyer sur la complémentarité des associations pour développer des expériences formatrices et solidaires

Favoriser l'engagement :

Inciter à l'engagement associatif au sein de l'A.S. (jeunes officiels sous toutes ses formes : arbitres/juges, coaches, organisateurs, dirigeants, secouristes, reporters)

Valoriser les expériences effectuées :

*Valoriser les réussites et engagements des jeunes officiels (diplômes, cérémonies).
Inciter les élèves à participer au SNU*

Troisième

axe : ENGAGER LES ÉLÈVES
À S'OUVRIR AU MONDE :
CITOYENNETÉ,
CULTURE, SPORT,
MOBILITÉS
INTERNATIONALES



Priorité 1

□ Former des citoyens éclairés et solidaires partageant les valeurs de la République



Priorité 2

□ Ouvrir à tous les élèves des expériences culturelles, artistiques, sportives et internationales

Objectif n°1 : Assurer le respect et la protection des droits et de la dignité de chacun

Développer le parcours citoyen pour lutter contre toute forme de violence et de discrimination :

Inciter à engager son A.S. dans des projets Ethic'action (éthique et sport scolaire)

Objectif n°2 : Associer les élèves aux projets de chaque école et chaque établissement

Construire un parcours citoyen lié au diagnostic effectué et aux objectifs partagés

Eduquer au respect des règles et aux valeurs de la république lors des rencontres sportives

Valoriser le travail des élèves :

Récompenses aux médaillés et arbitres/juges nationaux, lettres de félicitations ministérielles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Objectif n°1 : Ouvrir au monde par les arts et par le sport

Promouvoir les activités physiques (sportives et artistiques) comme vecteurs de réussite :

Augmenter le nombre d'élèves inscrits à l'Association sportive en proposant des activités répondant à leurs besoins et leurs attentes et en organisant différents types de rencontres (compétitives, promotionnelles, évènementielles) ainsi que des formations de jeunes officiels dans différents rôles.

Eduquer aux valeurs de l'Olympisme : amitié, respect, excellence en développant des actions lors de la Semaine Olympique et Paralympique et lors de la Journée Olympique.

Travailler en collaboration avec la DAASOP.

Développer l'ensemble des compétences sportives :

Participer à la validation du savoir nager avec la mise en place de créneaux « non nageurs » à l'A.S.. Favoriser la pratique et l'inclusion des élèves en situation de handicap par le développement du sport partagé et du projet « Handi cap' de faire du sport ».

Accroître l'implication volontaire des filles par l'organisation de journée dédiées (type « la lycéenne »), de compétitions en équipes mixtes et en diversifiant les types de rencontres (compétitives mais aussi promotionnelles ou évènementielles).

Objectif n°3 : Engager des démarches durables, en lien avec la responsabilité sociale

Formaliser l'engagement des écoles et EPLE afin de poursuivre le développement des démarches collectives

Prendre en compte la transition écologique et le développement durable dans les organisations de rencontres

Quatrième

axe : ACCROÎTRE LA
QUALITÉ DE VIE
DES PERSONNELS
DANS LEUR TRAVAIL
PAR UNE AUTONOMIE
RENFORCÉE ET
DES MOBILITÉS PLUS
SOUPLES



Priorité 1

□ Favoriser l'attractivité des carrières au sein de l'académie



Priorité 2

□ Former en conciliant attentes des personnels et besoins identifiés par l'institution

Objectif n°1 : Étayer l'arrivée et/ou l'entrée en fonction des stagiaires, néo-titulaires et néo-contractuel

Veiller à l'accueil dans l'académie, le département, le service ou l'établissement

Édition de plusieurs guides : néo-titulaire à l'A.S., secrétaire d'A.S., trésorier d'A.S., etc...

Faciliter la prise de fonction et déconstruire les représentations

Aide à la création d'une nouvelle A.S.

Objectif n°1 : Passer d'une logique de l'offre à une logique d'accompagnement de la demande

Étayer les carrières par une formation appropriée

Formation à la fonction de secrétaire et de trésorier d'A.S. (stage mis en place par l'inspection régionale EPS dans le cadre du P.A.F.)

4 FAÇONS DE SUIVRE L'ACTUALITÉ DES A.S. ET DE L'U.N.S.S. EN SEINE-SAINT-DENIS



unss93.org



[@UNSS.93](https://www.facebook.com/UNSS.93)



[@unss_93](https://twitter.com/unss_93)



[@unss_93](https://www.instagram.com/unss_93)



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

*Envoyez des photos ou vidéos de vos rencontres à sd093@unss.org
et retrouvez tous nos guides sur <https://www.unss93.org/> dans la rubrique « documents utiles »
(guide du néo-titulaire, du secrétaire d'A.S., du trésorier d'A.S., du président d'A.S., etc...)*